

Echo du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne  
« Stabilité des taux d'imposition en 2015 »

Le Conseil Municipal et le CCAS se sont réunis le mercredi 11 mars 2015 et ont débattu des sujets suivants :

Budget – Compte administratif :

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif et de gestion 2014 de la commune et du CCAS a été présenté et voté à l'unanimité par les membres présents. Les recettes de fonctionnement sont de 525 836,93 € et les dépenses de fonctionnements s'élèvent à 453 700,83 €. Le résultat de fonctionnement est de 72 136,10 €. Au niveau de la section d'investissement les recettes sont de 231 110,66 € et les dépenses de 184 058,24 €, soit un résultat de 47 052,42 €. Le résultat global de l'exercice 2014 dégage un excédent de 119 188,52 €. Après avoir cumulé les résultats reportés des exercices antérieurs, on obtient un résultat final de clôture de 77 562,72 €.

La partie CCAS représente des dépenses de fonctionnement pour 4 208,99 € et des recettes de fonctionnement pour 4 250,00 € soit un résultat de fonctionnement de 41,01 €.

Budget primitif :

Le budget primitif 2015 des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune et du CCAS a été présenté, amendé et voté à l'unanimité par les membres présents.

Le budget primitif 2015 du CCAS présente un équilibre « dépense/recette » prévisionnel à 7 810,00 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles totales de la commune pour 2015 sont de 590 303,00 €. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'équilibrent à 590 303,00€. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux appliqués sur les taxes d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et sur les taxes foncières sur le non bâti. La baisse annoncée des dotations forfaitaires d'environ 12 000 € a contraint à la diminution des dépenses de fonctionnement afin de préserver un léger excédent pour les investissements.

Les dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement 2015 s'équilibrent à 222 768,00 €. Le budget primitif d'investissement est équilibré sans contractualiser de nouveaux emprunts bancaires. Les investissements retenus en 2015 seront l'entretien des voiries, le renouvellement des portes et fenêtres sur les bâtiments communaux, l'installation de stores aux fenêtres de la Mairie, la mise en place d'un rideau sonore à la salle des fêtes, le renouvellement du matériel informatique et l'acquisition de mobiliers de bureau. Les recettes d'investissements sont essentiellement le virement de l'excédent de la section de fonctionnement et le remboursement du FCTVA.

Divers :

Le Conseil Municipal a validé le projet de convention proposée par la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin pour la gestion des droits des sols dont les permis de construire. Cette collectivité qui prend le relais de la DDT a réparti le coût entre toutes les communes concernées.

Pour St Bonnet de Chavagne, la participation annuelle s'élèvera à environ 1 500 €.

Le Conseil Municipal a validé la convention avec le CNFPT.

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour adhérer au Groupement d'achat d'électricité du SEDI et a validé le projet de convention.

Le SEDI conduit une étude sur le renforcement électrique du quartier « Les Gonnots » et le remplacement des fils nus. Le montant de ces travaux serait pris en charge par le SEDI.

Le projet éducatif de territoire a été rédigé et envoyé à l'inspecteur d'académie afin de continuer à bénéficier des aides liées aux nouveaux rythmes scolaires.

Un chantier de jeunes de l'AFR de Chatte (groupe de 24 jeunes dont 8 « Chavanais ») sera lancé sur notre commune la 2ème semaine d'avril. Ils réaliseront plusieurs petits travaux dont certains sur le site de l'Arthaudière.